



**BIODIVERSITÉ
& ÉCONOMIE**

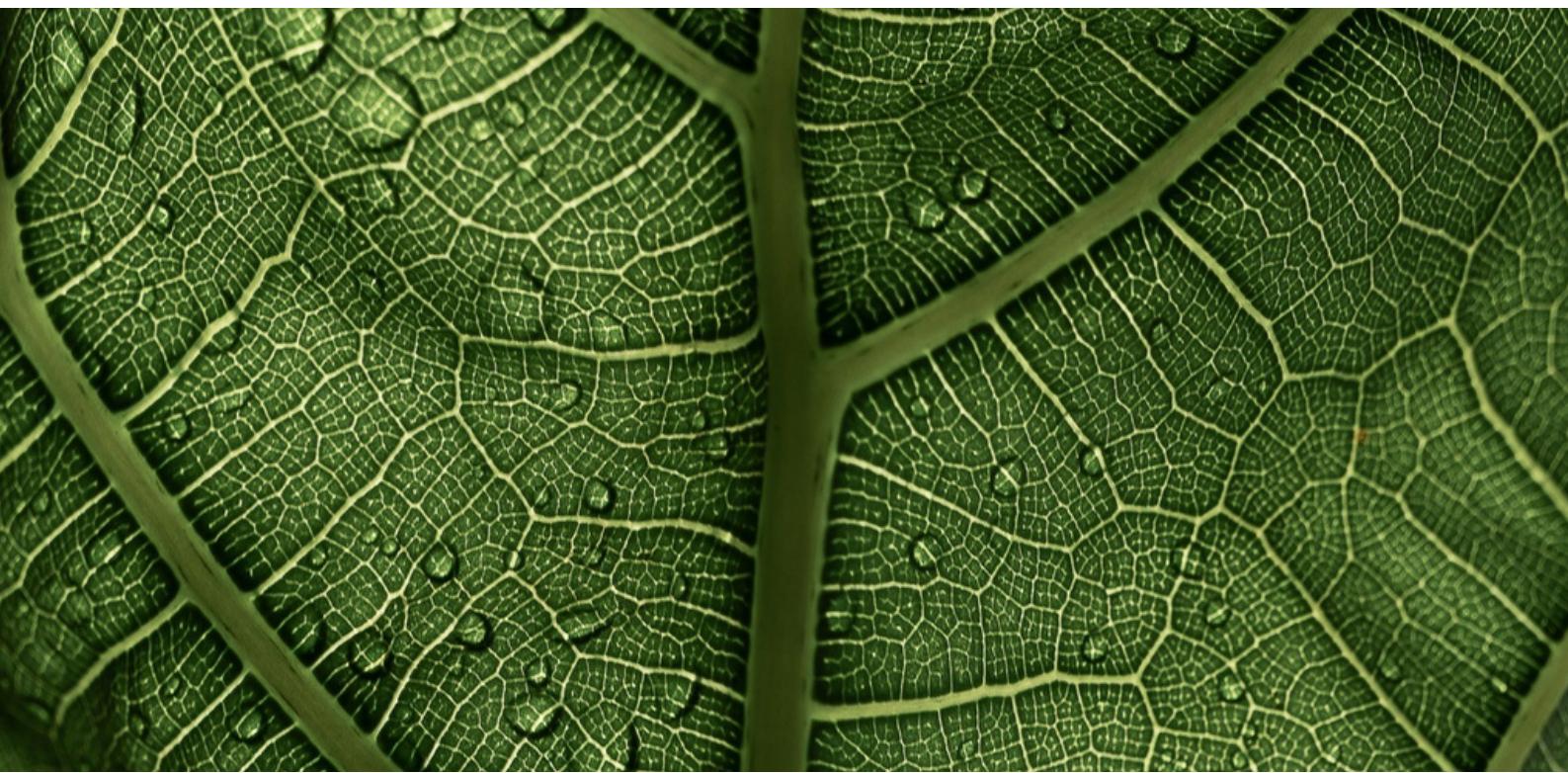


**UNE IMMERSION
À LA COP15**

MONTRÉAL 2022

REMERCIEMENTS.....	3
INTRODUCTION.....	4
IDENTIFIER LES FACTEURS DE PRESSION SUR LA BIODIVERSITÉ.....	6
LIER INTIMENTEMENT L'ÉCONOMIE AUX EXIGENCES DE LA BIODIVERSITÉ.....	7
OBSERVATIONS DU CÔTÉ DES ACTEURS ÉCONOMIQUES.....	9
INCARNER EN PERMANENCE L'ACCORD NÉGOCIÉ.....	10
🔍 4 Objectifs et 23 cibles.....	11
DONNER LEUR VÉRITABLE PLACE AUX ACTEURS ÉCONOMIQUES.....	13
DÉCIDER POUR ET AVEC LE MONDE DES AFFAIRES.....	19
1. Une mission pour enrayer et inverser la perte de la biodiversité.....	20
2. Des exigences obligatoires par les Parties pour toutes les grandes entreprises et institutions financières d'évaluer et de divulguer leurs risques, dépendances et impacts.....	21
🔍 CIBLE 15.....	22
3. Une ambition accrue d'identifier et de réformer toutes les subventions nuisibles à l'environnement en les redirigeant ou en les éliminant.....	25
METTRE EN ŒUVRE L'ACCORD INTERNATIONAL.....	26
FINANCER ÉQUITABLEMENT ET EFFICACEMENT.....	28
ET APRÈS.....	29

ORÉE remercie Sylvie Gillet, Responsable de la priorité « Biodiversité et Économie » pour la rédaction de ce texte et sa coordination de la délégation des adhérents d'ORÉE à la COP15, ainsi que Nathalie Boyer, Déléguée générale pour sa relecture vigilante, Laïs Alves Bezerra, cheffe de projet Communication pour la relecture et la mise en page, et pour leurs suggestions, Tom Chacun, stagiaire, Gilbert Bourseul et Jef Mazaye, consultants externes.



BIODIVERSITÉ & ÉCONOMIE

Quel avenir pour ce duo dans le nouveau cadre mondial
pour la biodiversité de la COP15 ?

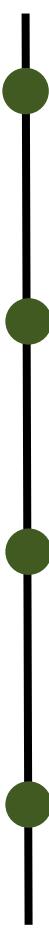
Présidée par la Chine, la quinzième Conférence des Parties (COP15), organe directeur de la Convention sur la Diversité biologique (CDB), qui devait se tenir en 2020 en Chine a été repoussée deux fois, en raison de la pandémie de la COVID-19 et délocalisée à Montréal du 7 au 19 décembre 2022 où siège le secrétariat de la CDB. Cette COP15 a été plus médiatisée que les précédentes COP Biodiversité et son audience a commencé à s'approcher de celles de la COP Climat, qu'elle suivait de quelques semaines, sans même évoquer la concurrence de la couverture de la Coupe du Monde au Qatar. Entre l'ambition que cette réunion multilatérale donne naissance à un nouveau cadre mondial pour la nature équivalent à l'Accord de Paris sur le climat, et le fait que l'Accord final soit encore non contraignant, il y a plusieurs niveaux d'interprétation. L'un d'entre eux consiste à considérer les nouveaux rôles du monde des affaires pour la biodiversité comme une avancée majeure de la COP Biodiversité au moment où le développement économique n'est plus perçu comme durable.



Ouverture de la COP15 07/12/22 ©S. Gillet

Les acteurs économiques sont en effet une catégorie de parties prenantes que la CDB a, en trente ans, intégrée de plus en plus fortement dans ses décisions. Une recherche rapide sur la présence du terme « business » dans les quinze derniers textes des COP de la CDB suffit à montrer cette augmentation exponentielle.

Des moments phares ancrent l'institutionnalisation et la montée en puissance dans les institutions onusiennes des entreprises, des investisseurs et des banques. L'usage des ressources génétiques par les entreprises ne sera pas traitée ici.

- 
- 2011
Création du [Global Partnership for Business and Biodiversity](#) (GPBB)
sur décisions des COP10 et COP11
> 27 réseaux d'entreprises nationaux et régionaux
 - 2016
Lancement du [Cancun Business and Biodiversity Pledge](#) à la COP13
> 140 entreprises signataires
 - 2019
Annonce d'un [Agenda de l'action de Charm El-Cheikh à Pékin sur la nature et les peuples](#) à la COP14
> Actuellement près de 600 engagements
 - 2022
Entrée dans les négociations de la cible 15 spécifique aux acteurs économiques du nouveau [Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal](#) à la COP15

Cette importance prise par les acteurs économiques va de pair avec l'augmentation des attentes d'autres parties prenantes qui ont été également plus entendues à l'occasion de la COP15 (tels les peuples autochtones qui disposent d'une connaissance inégalable en matière de biodiversité et de pratiques inspirantes et les jeunes particulièrement sensibilisés à l'environnement).

Cependant, quel que soit le niveau où chacun met le curseur, force est de constater que le duo Biodiversité & Économie est désormais en marche. Pour respecter, développer et parfaire les engagements pris lors de la COP15, il convient de toujours veiller à un certain nombre de dispositions et d'actions qui concourront à la mise en œuvre de l'Accord international, telles que : identifier les facteurs de pression – lier intimement l'économie aux exigences de la biodiversité – incarner en permanence l'accord négocié – donner leur véritable place aux acteurs économiques – décider pour et avec le monde des affaires – financer équitablement et efficacement.

Certaines ONG redoutent que l'importance prise par le business dans les conventions onusiennes ne tire vers le bas le niveau d'ambition du nouveau cadre mondial tandis que, a contrario, d'autres experts des négociations internationales y voient une force motrice dans un processus de négociations parfois poussif.

IDENTIFIER LES FACTEURS DE PRESSION SUR LA BIODIVERSITÉ

L'établissement d'instances et d'une cible de mise en œuvre dédiées aux acteurs économiques démontre la compréhension accrue que les entreprises doivent jouer un rôle essentiel dans la résolution des problèmes environnementaux dont ils portent une partie de la responsabilité. Concomitamment, les impacts des catastrophes environnementales, en cours et à venir, toucheront le secteur économique de plus en plus fortement, avec une évaluation du [Forum économique mondial](#) à plus de la moitié du PIB mondial total exposée à un risque modéré ou grave dû à la dégradation de la nature.

Selon la [Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques](#) (IPBES) – le GIEC de la biodiversité – :

75 %

des milieux terrestres
fortement détériorés

40 %

des écosystèmes marins
dégradés

35 %

des milieux humides littoraux
et continentaux disparus
depuis 1970

100 %
de disparition des forêts tropicales
d'ici 50 à 70 ans

1 million
d'espèces menacées d'extinction
dans le monde

Le rythme de disparition étant déjà au moins des dizaines à des centaines de fois plus élevé que la moyenne des 10 derniers millions d'années, on parle d'une sixième extinction de masse des espèces. Cet effondrement de la biodiversité est largement la conséquence de nos activités humaines qui exercent des pressions majeures sur la nature. Les effets négatifs des activités anthropiques sur la biodiversité, bien que plus difficiles à appréhender et à évaluer que ceux sur le climat, se manifestent sous diverses formes : **artificialisation des sols, destruction des forêts et des zones humides, surexploitation des ressources naturelles, pollutions des terres, des océans et des rivières, prélèvement d'espèces sauvages, pollutions sonore et lumineuse, augmentation des pandémies comme celle de la Covid-19, changement climatique** qui s'ajoute aux autres causes et les aggrave...

Notre économie est donc bien intégrée à la nature, pour le meilleur comme pour le pire. Elle ne lui est pas extérieure, pour reprendre l'idée phare de René Passet illustrée récemment dans le rapport de l'économiste Partha Dasgupta, à la demande du gouvernement britannique.

**LIER INTIMEMENT L'ÉCONOMIE AUX EXIGENCES
DE LA BIODIVERSITÉ**

« La Convention reconnaît que la diversité biologique représente bien plus que les plantes, les animaux et les micro-organismes et leurs écosystèmes – elle concerne les populations et leur besoin de sécurité alimentaire, de médicaments, d'air frais et d'eau, d'abris et d'un environnement propre et sain dans lequel vivre »

[Site officiel de la Convention sur la Diversité biologique](#)

Toutes les entreprises dépendent en effet d'une biodiversité en bonne santé, tant au sein de leurs propres activités et chaînes d'approvisionnement qu'à travers leurs employés et leurs clients. Les nombreux services écosystémiques rendus par la nature sont notre meilleure assurance vie. La biodiversité, en offrant des services gratuits et difficilement remplaçables (pollinisation, fertilisation des sols, épuration des sols, prévention des inondations...) fournit également des biens au quotidien (oxygène, nourriture, médicaments, matières premières...). Il n'empêche que des entreprises continuent à faire dépendre leurs modèles d'activité de la dégradation de la biodiversité, en dépit des risques précisément identifiés par le WEF.

Les liens entre biodiversité et économie ont mis du temps à être compris des décideurs et ne revêtent pas encore l'importance d'autres enjeux comme la sécurité, l'énergie ou l'innovation au sein des organisations industrielles. Cependant plusieurs facteurs internes et externes favorisent la prise en compte de la biodiversité dans les stratégies économiques de décision et d'action (montée des attentes sociétales, réglementations sur les risques biodiversité, volonté politique plus forte, sécurisation des approvisionnements...).

L'expertise déployée au sein de réseaux multi-acteurs comme ORÉE et la coalition de réseaux nationaux et internationaux Business for Nature contribue à ces prises de conscience en faisant le lien entre des responsables au sein des entreprises avec des scientifiques, des ONG environnementales, et des décideurs politiques. Ce dialogue multi-parties prenantes permet peu ou prou l'apprentissage du consensus et l'expérience des dissensus à maîtriser, qui sont d'ailleurs le propre des décisions onusiennes. La dynamique de travail au sein de la CDB, comme pour l'ONU en son ensemble, dépend en effet en premier lieu de la volonté politique des États membres, car l'obtention d'un consensus est essentielle pour faire progresser la coopération multilatérale.



OBSERVATIONS DU CÔTÉ DES ACTEURS ÉCONOMIQUES



Devant le Palais des Congrès de Montréal, lieu de la COP15 ©S. Gillet

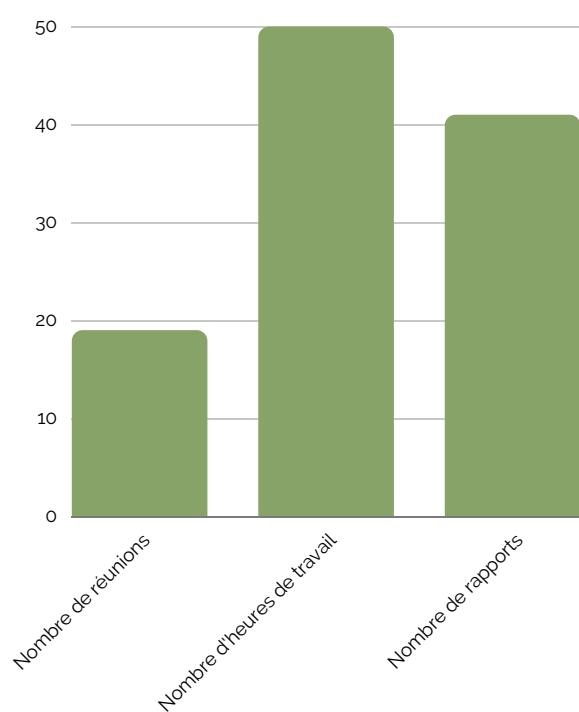
Une COP est un lieu de négociations permanentes pour aboutir à un accord qui, dans le cas de la COP15, était en discussion, depuis presque quatre années du fait de la pandémie.

Les objectifs et cibles du texte de négociation, qui aura valeur juridique, ont été revus ligne par ligne pour ajouter ou retirer les crochets qui signalent un désaccord ou plusieurs options de rédaction. Ce long travail a été effectué par différents Groupes de travail se réunissant tout au long de la COP.

EXEMPLE

Groupe de travail 1 (accès aux ressources génétiques et leur partage)

Présidente : Rosemary Paterson
Ministre des Affaires étrangères
Nouvelle-Zélande
du 7 au 15 décembre



Ces négociations, mot à mot, concept après concept, sur la teneur du projet de texte transmis aux 140 ministres présents à l'occasion du High-Level Segment les 15-17 décembre, ont été menées, en particulier, dans le cadre du **Groupe de travail à composition non limitée sur le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, réuni à cinq reprises (OEWG) entre 2019 et 2023 et co-présidé par Basile van Havre (Canada) et Francis Ogwale (Ouganda)**. Ce sont eux deux les artisans de cet accord, nominativement remerciés en préambule et félicités en clôture de la COP15 par la secrétaire exécutive, Elizabeth Maruma Mrema qui s'est particulièrement investie pour qu'un texte ambitieux voie le jour. Il faut toutefois noter qu'aucun chef d'État n'a été invité par la présidence chinoise alors que la COP27 Climat a compté 120 chefs d'État et de gouvernement.

Après ces années de négociations difficiles car souvent menées à distance, dix jours de marathon diplomatique, 196 Parties (195 États + l'Union européenne) convoquées sous les auspices des Nations unies sont parvenues à un accord de compromis, plutôt ambitieux s'il est mis en œuvre, appelé officiellement, en référence au discours de António Guterrez, en ouverture de la COP15 :

« PACTE DE PAIX AVEC LA NATURE »

PACTE DE PAIX AVEC LA NATURE

Le texte comprend un ensemble de mesures jugées essentielles pour lutter contre la perte dangereuse de biodiversité et restaurer les écosystèmes naturels avec :

4 objectifs à 2050 23 cibles à 2030

8 cibles

1. Réduire les menaces pesant sur la biodiversité

5 cibles

2. Répondre aux besoins des populations grâce à une utilisation durable et au partage des avantages

10 cibles

3. Outils et solutions pour la mise en œuvre et l'intégration

« Cet accord n'est peut-être pas parfait, mais il est suffisant... En 2030, lorsque nous aurons fait tout ce que nous avons convenu : cela représentera une transformation incroyable de nombreux aspects de notre vie quotidienne »

Basile van Havre

Le ministre de l'Environnement chinois, Huang Runqiu, président en titre de la COP15 et son homologue hôte canadien, Steven Guilbeault, soutenus par six ministres facilitateurs, par Inger Andersen, directrice exécutive du Programme des Nations-Unies pour l'Environnement (PNUE) ainsi que par Elizabeth Maruma Mrema et ses équipes du secrétariat de la CDB ont joué un rôle important dans la finalisation du nouveau Cadre mondial de la biodiversité, en faisant preuve tout à la fois de souplesse, d'esprit de compromis et de leadership. cinq textes complètent l'accord sur le cadre de suivi, la planification, la mobilisation des ressources, le cadre stratégique à long terme pour la création et le renforcement des capacités afin de soutenir les priorités déterminées au niveau national du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal, sur le sujet épineux de l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques et sur la coopération.

Les négociations ne se passent pas seulement durant les sessions plénières où les six langues de l'ONU sont disponibles ; elles se déroulent dans les couloirs, en réunions de coordination, en sous-groupes, en bilatérales ou en petit comité informel, la plupart du temps en anglais, parfois en français grâce au poids certain de la francophonie. Certains mots et expressions sont d'ailleurs difficilement traduisibles de l'anglais et cela crée des barrières de compréhension et d'information, qui redoublent des malentendus entre les pays du Nord et ceux du Sud. En séance et hors séance, se croisent négociateurs et gouvernements de chaque pays qui interagissent, en certains moments précis, avec les nombreux observateurs (ONG environnementales activistes et partenariales, scientifiques, représentants des groupements de femmes, jeunes, populations autochtones, collectivités territoriales, syndicats et enfin acteurs économiques réunis au sein de délégations sectorielles ou généralistes).

Il n'y a toutefois pas beaucoup de dialogues multi-acteurs au sein de la CDB, organisés entre les différentes parties prenantes, car il ne s'agit pas de la mission qui incombe au secrétariat de la convention qui conduit les négociations. L'expérience de la complémentarité des points de vue se fait dans des cercles de connaissance préalables à l'occasion de side-events comme celui organisé par ORÉE ou grâce à des démarches expérimentales comme celles menées par [BIODEV2030](#).



Échanges en petit comité Place Québec, à la COP15
©C.Eson

Les COP rassemblent de nombreux groupes d'acteurs, chacun étant identifié par la couleur de son badge ; à la COP15, les badges des négociateurs officiels (« Party ») étaient verts et ceux pour les « Business and Industry Organizations », roses, sans que les badges ne correspondent toujours au statut réel du délégué. Le directeur du développement durable d'une grande banque internationale était, par exemple, détenteur d'un badge « Non Government Organizations (NGO) » tandis qu'un scientifique et un consultant biodiversité étaient munis d'un badge « Party » et un énergéticien arborait un badge émanant d'une « non-lobby organization with UN CBD observer status ». Ce qui prime est la nature de l'organisation reconnue par la CDB qui fait la demande d'accréditation du délégué. Sans être strictement contingentées, le secrétariat de la CDB a veillé à un certain équilibre entre les parties prenantes du fait des nombreuses demandes émanant des représentants économiques.

Les négociateurs français, au nombre d'une trentaine, sont, eux, inclus dans la délégation de l'Union européenne qui s'exprime au nom de 27 pays, ce qui oblige à beaucoup de coordination entre les équipes nationales. Les présidences tournantes et rapides de l'Union permettent toutefois une bonne acculturation des sujets et de la familiarité entre les représentants. Il n'est toutefois pas toujours aisés, pour un observateur, de comprendre comment se répartissent les sections et cibles de l'accord en cours de discussion au sein des équipes de négociateurs. Par exemple, pour la France, le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires avait en charge la négociation des cibles 1 à 13 tandis que la Direction Générale du Trésor du ministère de l'Économie négociait les cibles de mises en œuvre (dont la cible 15 dédiée aux acteurs économiques), et le ministère des Affaires étrangères, les mécanismes de mises en œuvre au niveau national. Les deux co-présidents de l'OEWG se relaient eux successivement en plénière, paragraphe après paragraphe, cible après cible, sans prédilection apparente pour l'un ou l'autre objet. La présence de quatre ministres français (Christophe Béchu, Bérangère Couillard, Hervé Berville, Chrysoula Zacharopoulou) et de l'ambassadrice à l'Environnement, Sylvie Lemmet, soutenue par une équipe d'experts ad hoc, a été un atout pour orienter les négociations dans le sens des ambitions françaises et européennes.

**DONNER LEUR VÉRITABLE PLACE AUX
ACTEURS ÉCONOMIQUES**

De nombreux représentants d'entreprises (856 inscrits sous l'étiquette « Business & Industry organizations » sur près de 14 000 personnes accréditées) étaient présents lors de la COP15, à Montréal. Les précédentes COP Biodiversité avaient beaucoup moins suscité l'intérêt des acteurs économiques.

La trentaine d'entreprises qui s'y rendaient habituellement appartenaient soit à des groupements professionnels venus défendre leurs intérêts sectoriels (comme l'IPIECA, Association mondiale de l'industrie pétrolière et gazière pour l'amélioration des performances environnementales et sociales, ou la CropLife, Association des défenseurs de l'industrie des sciences végétales, pour reprendre ce qui est écrit sur les sites Internet), soit à des entreprises pionnières dans la prise en compte de la préservation de la biodiversité au sein de leurs activités, comme le secteur du luxe et de la cosmétique. La liste des signataires du [Pledge de Cancún](#), lors de la COP13, en 2016, fait ainsi se côtoyer Léa Nature et Monsanto.

En 2022, à la COP15, parce que les négociations se sont étalées sur quatre années du fait de plusieurs reports, et que de nombreuses initiatives d'engagements pour les entreprises et le secteur financier ([en France, act4nature en 2018 et « Entreprises engagées pour la nature » à partir de 2020](#)) et d'approches méthodologiques en faveur de la biodiversité se sont fait jour, bien plus d'entreprises ont eu le temps de se préparer à l'échéance d'un nouvel accord mondial. Le cadre mondial sur la biodiversité pour l'après-2020 est en effet le nouveau plan stratégique décennal adopté depuis les objectifs d'Aichi sur la biodiversité en 2010, pour la période 2011-2020. Les réalisations et les lacunes des précédents objectifs d'Aichi ont été rigoureusement examinées par [de nombreux experts](#). La mauvaise intégration des acteurs économiques et d'autres parties prenantes aussi concernées que les États, le manque de volonté politique, le manque de suivi, de redevabilité et l'absence de cibles chiffrées et datées reviennent parmi les [constats d'échec](#) reconnus, y compris par la CBD.

La COP15 semble marquer un tournant inédit, même si [quelques voix](#) relativisent son caractère historique. 90 % des entreprises et acteurs financiers qui ont fait le voyage à Montréal n'avaient jamais assisté auparavant à une COP Biodiversité. Ils sont venus, en majorité, par souhait de mieux comprendre en quoi la biodiversité pouvait être une opportunité d'innovations et aussi pour exhorter les gouvernements à conclure un accord sur la nature à l'identique de l'Accord de Paris sur le climat. Car les entreprises ont appris du climat et sont prêtes, pour la plupart, à transposer les approches méthodologiques (outils de mesure, standards de reporting, crédits biodiversité), à condition qu'elles soient politiquement et économiquement encouragées.

Des temps spécifiques pour les acteurs économiques ont été instaurés par le secrétariat de la CDB avec plus ou moins de concertation avec les réseaux d'entreprises : du Business & Biodiversity Forum durant 2 jours au Finance Day en passant par la réunion annuelle du GPBB, ainsi que le lieu d'échanges Place Québec avec ses stands par catégories de parties prenantes jusqu'aux quelques rares side-events organisés par des partenaires économiques validés par la CDB (30 sur plus de 200 événements dont celui ci-dessous). De nombreux échanges se sont également tenus en dehors de ceux organisés par la CDB qui ont été recensés par les consultants de l'UNEP-WCMC sur une application. Des fils WhatsApp ont facilité les échanges entre négociateurs et acteurs économiques.

“Biodiversité et Économie : quel futur pour ce duo dans l'accord-cadre mondial post-2020 ?”

ORÉE est le réseau multi-acteurs français auquel la Convention sur la diversité biologique a confié un side event "Business & Biodiversity".

DÉCOUVRIR LES MESSAGES DES INTERVENANTS

VOIR LE REPLAY



Les intervenants du side-event d'ORÉE, le 13/12 à la COP15 ©C. Eson

Même si chaque délégué avait parfois le réflexe de rester auprès de ses relations connues et de son organisation d'accréditation, ce réseautage d'affaires et ces diverses prises de parole officielles ou parallèles à la COP15 ont donné aux participants, représentants des entreprises et du secteur financier et bancaire, un sentiment de responsabilité partagée et, surtout, celui de faire partie d'une communauté engagée à relever des défis collectifs et transversaux. L'effondrement de la biodiversité semble désormais mieux relié à des enjeux sociaux, environnementaux et économiques comme le changement climatique, les modèles alimentaires, la santé humaine et les disparités économiques pour lesquels l'implication de la société civile et celle du secteur privé en particulier sont déterminantes pour transformer nos habitudes et nos pratiques de consommation. On attend désormais des acteurs économiques des innovations respectueuses des services écosystémiques pour réorienter les choix de consommation vers une société pro-nature.

La cible 16 de l'accord est en ce sens évocatrice de ces nouveaux modes de vie puisqu'il y est question que les Parties veillent à ce que :

« [...] les personnes soient encouragées à faire des choix de consommation durable et, d'ici à 2030, réduire l'empreinte mondiale de la consommation de manière équitable, y compris en réduisant de moitié le gaspillage alimentaire mondial, en réduisant de manière significative la surconsommation et en réduisant de manière substantielle la production de déchets, afin que toutes les populations puissent vivre bien en harmonie avec la Terre nourricière. »

Ces changements radicaux dans les manières d'être sont sous-tendus par la capacité des entreprises et institutions financières « encouragées (ce qui est un terme faible juridiquement dans une convention) à fournir des informations nécessaires aux consommateurs pour promouvoir des modes de consommation durables ».

Le Business & Biodiversity Forum des 12 et 13 décembre, coordonné par Bianca Brasil, Business Engagement Manager de la CDB, a donné la parole à une cinquantaine de représentants de grandes entreprises et acteurs financiers internationaux, différents quant à leurs avancées pour éviter, réduire et en dernier ressort compenser leurs pressions et leurs impacts sur la biodiversité. La contradiction en séance a été peu, voire pas, apportée aux panélistes les moins aptes à transformer leurs activités en faveur de la nature et du climat.

Ce forum dédié aux acteurs économiques a eu lieu en parallèle de ceux destinés aux autres parties prenantes. On peut donc regretter cet entre-soi et qu'aucune question ne soit venue perturber les présentations des industries à l'origine du changement d'usage des terres et des mers, premier facteur de pression de destruction de la biodiversité selon l'IPBES (à savoir les secteurs de l'énergie, de l'agriculture, de la pêcherie et de la construction). Plusieurs manifestations d'activistes pour dénoncer la présence des acteurs économiques ont eu lieu aux abords du Palais des Congrès et ont été reprises dans quelques articles de presse critiques ne faisant pas de distinction entre les entreprises. Des activistes internes ont, eux, préféré se rapprocher directement des négociateurs. Des experts ont également partagé publiquement le souhait de pouvoir récompenser les entreprises pionnières à transformer leurs modèles d'activité, à encourager et soutenir celles qui s'engagent et à sanctionner les plus impactantes pour qu'elles évoluent positivement vers une économie pro-nature.

Fait important : les observateurs, dont les représentants des entreprises et du secteur financier, ont été accueillis dans les salles de négociation pour la plupart des sessions, à l'inverse des COP Climat – ce fut un moyen efficace d'intéresser directement les parties prenantes à la teneur de l'accord.

Eva Zabey, la directrice exécutive de Business for Nature, dont ORÉE est un partenaire de prédilection, a ainsi pu être sollicitée (après en avoir reçu l'autorisation par le co-président Basile van Havre) par le négociateur de l'Union européenne, le Français Arthur Campredon de la DG Trésor, pour expliquer publiquement la campagne de plaidoyer menée en faveur d'une divulgation obligatoire des impacts et dépendances des acteurs économiques sur la biodiversité.

« Nous voulons que ce nouveau cadre mondial de la biodiversité fasse une différence. Aujourd'hui, plus de 330 entreprises et institutions financières de 52 pays vous demandent de rendre obligatoire la déclaration des dépendances et des impacts sur la nature et la biodiversité. Jamais auparavant cette dynamique n'a été observée dans le milieu des affaires. Nous avons besoin d'un cadre réglementaire concurrentiel équitable, et non du plus petit dénominateur commun. Nous avons besoin de votre courage. Ce ne sera pas facile, mais ces entreprises et institutions financières vous soutiendront. »

Eva Zabey, Directrice exécutive de Business for Nature [1]

La salle comble, mêlant des négociateurs officiels à de nombreux représentants économiques, l'a alors chaudement acclamée, ce qui n'avait pas été le cas jusque alors pour une prise de parole.

Séance plénière de négociation sur la cible 15, le 14/12 à la COP15

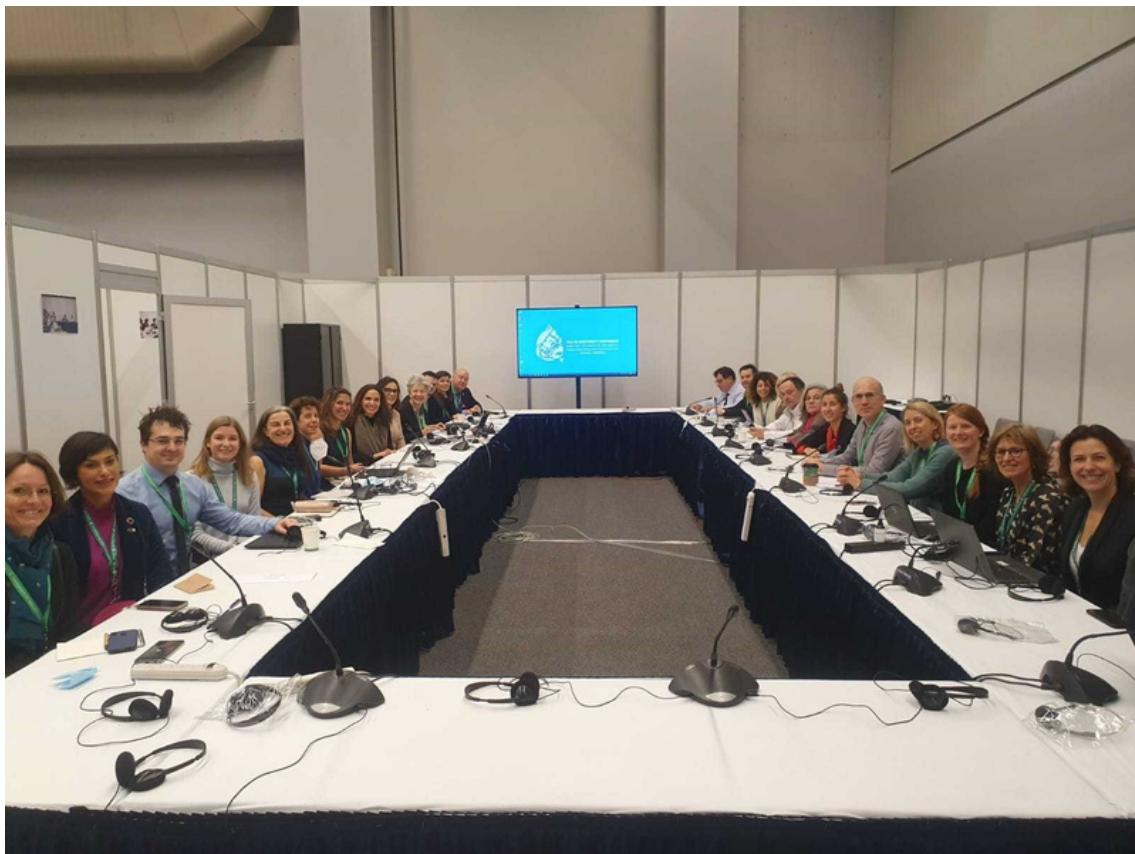
©S. Gillet



Les délégations nationales, et plus particulièrement celle de la France, ont eu plusieurs temps de discussions informelles avec les diverses parties prenantes dont le secteur privé, avant, pendant et après la COP15, sans toutefois en rendre compte publiquement dans les nombreux Posts sur les réseaux sociaux réalisés par les ministères, préférant mettre en lumière leurs interactions avec des jeunes, des populations autochtones ou des ONG. Ces rapprochements entre pouvoirs publics et acteurs économiques ont favorisé un intérêt soutenu et inédit du secteur privé pour l'avancement des négociations.



Réunion au Ministère de la Transition écologique français en présence des ONG et des réseaux d'entreprises, le 30/11 ©Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires



Réunion entre les acteurs économiques français avec le ministre français de la Transition écologique et de la cohésion des territoires français Christophe Béchu, le 15/12 à la COP15.
©B. Galaup

**DÉCIDER POUR ET AVEC LE MONDE
DES AFFAIRES**

Trois décisions spécifiques concernent les acteurs économiques dans le texte final présenté par la présidence chinoise dans la nuit du 18 au 19 décembre, qui a été adopté au forceps et salué comme un accord majeur par la plupart des observateurs :

- 1. Une mission pour enrayer et inverser la perte de la biodiversité incluse dans l'objet même de l'accord ;**
- 2. Des exigences obligatoires, par les Parties, pour toutes les grandes entreprises et institutions financières d'évaluer et de divulguer leurs risques, dépendances et impacts ;**
- 3. Une ambition accrue d'identifier et de réformer toutes les subventions nuisibles à l'environnement en les redirigeant ou en les éliminant.**

1. Une mission pour enrayer et inverser la perte de la biodiversité incluse dans l'objet même de l'accord

Un appel est lancé à tous, y compris les entreprises et la finance, pour jouer leur rôle dans une relation repensée avec la nature. Ce but global d'arrêt et d'inversion de la courbe d'érosion de la biodiversité a 2030 comme échéance, à partir du point de départ de 2020.

MISSION DU CADRE

« Prendre des mesures urgentes pour enrayer et inverser la perte de biodiversité afin de mettre la nature sur la voie de la reconstitution dans l'intérêt des personnes et de la planète en conservant et en utilisant durablement la biodiversité, et en assurant le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques, tout en fournissant les moyens de mise en œuvre nécessaires. »

VISION DU CADRE

« A world of living in harmony with nature »

« D'ici à 2050, la biodiversité est appréciée, conservée, restaurée et utilisée avec sagesse, ce qui permet de maintenir les services écosystémiques, de préserver la santé de la planète et de procurer des avantages essentiels à tous les peuples"

(traduction française encore imparfaite sur le site de la CDB)

La grandiloquence de certaines expressions figurant dans le texte final restitue bien l'influence que la Chine a souhaité imprimer à cet accord, malgré son silence observé dans les derniers temps qui ont précédé la conclusion de l'accord. Le stand chinois était d'ailleurs celui le plus pourvu en publications en 6 langues, vidéos et en goodies, par rapport au Canada ou à la France, plus propices à des échanges ou à celui du Brésil, peu fourni en messages.

La Convention sur la Diversité biologique symbolise le développement durable, par ses trois objectifs : la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses composantes et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques. L'inter-relation de ces trois objectifs est parfois oubliée par certains négociateurs ou observateurs qui se focalisent sur l'un ou l'autre principe.

Certains interpréteront cette mission pour enrayer et inverser la perte de la biodiversité de l'accord comme l'équivalent de l'objectif de 1,5 degré pour le climat, par volonté de simplifier l'approche biodiversité pour les acteurs économiques, comme l'ont fait les expressions de neutralité carbone et d'équité sociale. La notion de « nature positive » n'a toutefois pas été reprise par rapport aux versions de travail élaborées durant ces précédentes années de discussions dans le cadre du Groupe de travail à composition non limitée sur le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Cette expression promue par plusieurs organisations internationales comme le WWF, l'IUCN, le WBCSD et Business for Nature a été perçue, par des critiques disparates, émanant aussi bien de certains scientifiques que de représentants d'ONG plus radicales et du secteur privé, comme insuffisamment précise et rigoureuse, risquant surtout d'accélérer des compensations nuisibles à la biodiversité. Les termes de compensations et de crédits biodiversité ont toutefois été intégrés à la cible 19 sur les financements mixtes à déployer.

2. Des exigences obligatoires, par les Parties, pour toutes les grandes entreprises et institutions financières d'évaluer et de divulguer leurs risques, dépendances et impacts

Les partenaires de Business for Nature et plus de 330 grandes entreprises internationales ont demandé en effet, en amont, aux négociateurs de la COP15 d'adopter des exigences obligatoires de reporting pour les grandes entreprises et les institutions financières internationales afin d'évaluer et de divulguer leurs impacts et dépendances sur la biodiversité d'ici à 2030. Les entreprises ayant leur siège en France ont été une trentaine à signer cet appel.

CIBLE 15

« TARGET 15 Take legal, administrative or policy measures to encourage and enable business, and in particular to ensure that large and transnational companies and financial institutions: (a) Regularly monitor, assess, and transparently disclose their risks, dependencies and impacts on biodiversity, including with requirements for all large as well as transnational companies and financial institutions along their operations, supply and value chains and portfolios; (b) Provide information needed to consumers to promote sustainable consumption patterns; (c) Report on compliance with access and benefit-sharing regulations and measures, as applicable; in order to progressively reduce negative impacts on biodiversity, increase positive impacts, reduce biodiversity-related risks to business and financial institutions, and promote actions to ensure sustainable patterns of production. »

Version définitive en anglais

« CIBLE 15 Prendre des mesures juridiques, administratives ou politiques pour encourager et permettre aux entreprises, et en particulier pour s'assurer que les grandes entreprises et les institutions financières transnationales : a) Contrôler, évaluer et divulguer régulièrement et de manière transparente leurs risques, leurs dépendances et leurs impacts sur la biodiversité, notamment en imposant des exigences à toutes les grandes entreprises, aux entreprises transnationales et aux institutions financières tout au long de leurs opérations, de leurs chaînes d'approvisionnement et de valeur et de leurs portefeuilles ; b) Fournir les informations nécessaires aux consommateurs pour promouvoir des modes de consommation durables ; c) Rapport sur le respect des réglementations et mesures relatives à l'accès et au partage des avantages, le cas échéant ; afin de réduire progressivement les impacts négatifs sur la biodiversité, d'augmenter les impacts positifs, de réduire les risques liés à la biodiversité pour les entreprises et les institutions financières, et de promouvoir des actions visant à garantir des modes de production durables. »

Version en français traduite de la version originale recélant plusieurs imperfections selon les négociateurs

La cible 15 du nouvel accord est un signal pour le secteur privé, avec un message clair à toutes les grandes entreprises et institutions financières transnationales : préparez-vous à évaluer et à divulguer les risques, les dépendances et les impacts sur la biodiversité, car les gouvernements vous demanderont de le faire au plus tard en 2030. Ce délai peut sembler court pour les organisations qui n'ont pas encore expérimenté la quantification de leurs impacts et dépendances. L'Europe a toutefois d'ores et déjà adopté un cadre de reporting qui permettra aux entreprises de mesurer et rendre publics leurs impacts sur la biodiversité, à savoir la [Corporate Sustainability Reporting Directive \(CSRD\)](#) avec le [European Sustainability Reporting Standard E4 Biodiversity and Ecosystems](#). À compter du 1er janvier 2025, cette obligation concernera les grandes entreprises de plus de 250 employés. Puis à partir du 1er janvier 2026, les petites et moyennes entreprises (PME) cotées, les petits établissements de crédit non complexes et les entreprises d'assurances captives. Les entreprises non européennes devront aussi fournir, au titre de la CSRD, leur rapport début 2029, ce qui devrait permettre que la date de 2030 soit respectée.

C'est la première fois dans un accord multilatéral que les gouvernements s'engagent aussi explicitement sur ce qu'ils attendent des entreprises sur la biodiversité. Même si le reporting ne fait pas tout, cela définit une ambition qui pourra accélérer la transformation de nos systèmes socio-économiques et récompensera les actions positives des entreprises sur la nature. Et ce, alors que la [World Benchmarking Alliance](#) (WBA), composée de plus 200 organisations réunies en faveur de la RSE, a publié son premier benchmark sur la nature au début de la COP15 – une évaluation de près de 400 entreprises, qui a révélé que seulement 5 % comprennent leurs impacts sur la nature.

Par ailleurs, l'IPBES s'est engagée dans une [évaluation méthodologique](#) à partir de janvier 2023 des relations entre business et biodiversité.

Bien que le mot « obligatoire » n'ait pas été retenu dans le texte final, l'inclusion de termes tels que « garantir que » / « to ensure » et « y compris avec des exigences » / «including with requirements» crée désormais une obligation pour les 196 Parties d'exiger de toutes les grandes entreprises et institutions financières qu'elles évaluent et divulguent leurs risques, leurs impacts et leurs dépendances à l'égard de la nature tout au long de leurs opérations, de leurs chaînes d'approvisionnement et de valeur ainsi que leurs portefeuilles d'activités, d'ici 2030.

Il est intéressant de noter que la notion de « risque » a été ajoutée par rapport aux demandes précédentes, sans doute pour faire le lien avec les objectifs de la [Taskforce on Nature-related Financial Disclosures \(TNFD\)](#) co-présidée par la secrétaire exécutive de la CDB. En parallèle de [l'article 29](#) en France de la loi Energie-Climat et de la CSRD à l'échelle européenne, les sociétés financières et non financières seront en effet invitées à plus de transparence en communiquant sur les risques et les opportunités, les impacts et les dépendances liés à la nature. La version finale de la TNFD doit aboutir en septembre 2023 et a fait l'objet de plusieurs ateliers à la COP15.

Plusieurs pays ont pu expliquer publiquement leur opposition à la version initiale de la cible 15 comme l'Argentine, la Grande-Bretagne, le Japon, l'Inde, l'Indonésie. L'absence d'un cadre de reporting international sur la biodiversité a été à plusieurs reprises mentionnée, lors des sessions de négociations. Certains négociateurs ont fait savoir à la tribune que leurs entreprises nationales n'étaient pas prêtes à être soumises aux mêmes règles exigeantes que les Européens. Un consensus a pu toutefois être trouvé grâce à la médiation des réseaux d'entreprise.

Dans le même temps, plusieurs annonces ont contrebalancé ces résistances. Emmanuel Faber, président de l'International Sustainability Standards Board (ISSB), a annoncé lors du Finance Day que l'ISSB intégrera les écosystèmes naturels, la déforestation, l'eau et la biodiversité dans ses normes de divulgation. Tandis que Mark Carney, auteur du discours remarqué en 2015 « [Breaking the tragedy of the horizon - climate change and financial stability](#) » a appelé toutes les institutions financières à intégrer la nature et la biodiversité dans leurs plans de transition.



Le projet européen « Aligning accounting approaches for nature » ([Align](#)) a également publié à cette occasion des recommandations pour la mesure et l'évaluation de la biodiversité des entreprises, fournissant la base technique pour soutenir de nombreuses politiques et normes en évolution et favoriser l'harmonisation de la comptabilité du capital naturel.

Emmanuel Faber lors du Finance Day le 14/12 à la COP15
©S.Gillet

De nombreuses approches méthodologiques existent déjà ou sont en cours de développement pour que les acteurs économiques intègrent au bon moment et au bon niveau la biodiversité. Le Science Based Targets for Nature (SBTN) développe ainsi une méthode scientifique pour évaluer les dommages causés sur la biodiversité qui repose sur l'estimation, puis la priorisation des écosystèmes les plus précieux, la collecte des données des lieux d'action, la mise en place des actions dans la chaîne de valeur, et enfin la diffusion des résultats. Désormais, il faut parvenir, grâce à ces méthodes, à transformer les prises de décisions et à créer des modèles d'activité qui intègrent de l'amont à l'aval la biodiversité.

L'objectif numérique de réduction de moitié des impacts négatifs et d'augmentation des impacts positifs par les acteurs économiques, qui apparaissait entre crochets dans des versions préalables de l'accord, a lui été supprimé, tout comme les notions d'empreinte écologique et de limites planétaires.

3. Une ambition accrue d'identifier et de réformer toutes les subventions nuisibles à l'environnement en les redirigeant ou en les éliminant

La cohérence des politiques publiques est essentielle pour restaurer et préserver la biodiversité. Le texte final de la cible 18 décrit comment les subventions nuisibles doivent être réformées ou éliminées progressivement, avec un objectif numérique de 500 milliards de dollars par an de réduction, fournissant une nette amélioration par rapport à l'objectif d'Aichi de 2010 et une étape concrète vers laquelle les gouvernements vont devoir travailler d'ici 2030.

La mise en œuvre de cette cible sera essentielle pour s'assurer que les subventions sont effectivement identifiées, divulguées puis redirigées et que les incitations positives pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité sont mises à l'échelle. L'Allemagne a évalué à près de 55 milliards annuels le montant de ses subventions néfastes. Selon le Fonds pour l'Environnement mondial (FEM) et des observateurs, c'est le montant du budget nécessaire pour accompagner le choc de la transition écologique dans un pays comme l'Allemagne ou la France.

D'autres cibles, parmi les 23 que comprend le Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming à Montréal concernent également les acteurs économiques comme :

- Une meilleure prise en compte des **populations autochtones et des communautés locales** est soulignée en de nombreux endroits de l'accord ;
- La **restauration effective de 30 % des terres, des eaux intérieures, des zones côtières et des océans** du monde, en mettant l'accent sur les zones d'importance particulière pour la biodiversité et le fonctionnement et les services des écosystèmes (cible 2) ;
- L'**instauration de 30 % d'aires protégées des zones revêtant une importance particulière** pour la biodiversité et les fonctions et services écosystémiques (cible 3). Environ, 16% et 8% respectivement des zones terrestres et marines du monde seraient sous protection mais ces aires protégées ne sont souvent que des aires protégées sur le papier ;
- La cible 8 sur le nexus Nature-Climat devra permettre de contribuer à **l'atténuation et l'adaptation à travers des Solutions fondées sur la Nature** ;
- La cible 10 sur l'agriculture a permis que le terme ambitieux d'**agroécologie** coexiste à côté de l'expression sujette à caution d'« intensification durable » ainsi que la cible 7 demandant la **réduction de moitié au moins de l'excès de nutriments et du risque global posé par les pesticides et les produits chimiques** hautement dangereux, le tout d'ici 2030. La stratégie européenne « Farm to Fork » est alignée avec ces objectifs ;
- La notion de « **Une Seule Santé / One Health** » a été introduite presque au dernier moment dans l'accord, ce qui devrait favoriser une meilleure prise en compte de la santé environnementale dans la gestion des risques par les politiques et les industriels, en particulier dans le contexte de la révision repoussée du règlement européen REACH.

METTRE EN ŒUVRE L'ACCORD INTERNATIONAL

Une fois la négociation terminée sur le nouveau cadre mondial, le travail ne fait pourtant que commencer avec la mise en œuvre et le financement de ces décisions, financement qui a été source de blocages entre négociateurs avec la demande, par des pays du Sud, de création d'un nouveau fonds dédié à la biodiversité, finalement acquise sous l'égide du FEM.

Dans la nuit du 18 au 19 décembre dernier, juste avant que le ministre chinois, président de la COP ne fasse retentir son marteau, Elizabeth Mrema s'est levée pour remercier chacun : les officiels à la tribune, les co-présidents de l'OEWG, tous les délégués, parties et parties prenantes, son équipe, ses collègues. Dans un discours émouvant, la secrétaire exécutive de la CDB a cité Nelson Mandela : « J'ai découvert ce secret : après avoir gravi une haute colline, tout ce qu'on découvre, c'est qu'il reste beaucoup d'autres collines à gravir. ». La mise en œuvre et la redevabilité de ce nouvel accord mondial sont, en tant qu'étapes essentielles, au cœur de la légitimité des conventions des Nations Unies.

Longtemps, la convention n'a eu qu'une portée contraignante limitée, mais depuis la fin des années 1990, elle est appliquée de plus en plus concrètement dans certains pays comme la France, en particulier, par le biais des Stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB) et dans des communautés supranationales comme l'Union européenne par le [Pacte vert pour l'Europe](#). Néanmoins ces stratégies nationales ne sont pas opposables juridiquement, ce que demande d'ailleurs le Conseil économique Social et Environnemental [CESE pour la nouvelle Stratégie nationale biodiversité française](#), en l'adoptant par voie réglementaire à l'instar de la Stratégie nationale bas carbone.

Entrée en vigueur le 29 décembre 1993, 150 chefs de gouvernement avaient alors signé la convention ; fin 2022, c'est aujourd'hui la convention qui compte le plus d'États signataires (195), même si l'absence des États-Unis (et du Vatican) a dû être contournée lors de la COP15 pour permettre leur soutien financier.

Pour s'assurer d'une réelle réussite des 23 cibles adoptées, que ce soit sur le plan domestique ou international, différents moyens sont disponibles pour suivre l'évolution de la protection de la biodiversité comme le demande le Cadre mondial. Un suivi uniforme ne sera toutefois pas chose évidente. Certains des objectifs sont chiffrés ou possèdent un indicateur de performance, mais d'autres pas encore, comme les cibles visant le rétablissement du bon état de la biodiversité.

Il convient désormais à chaque État de rédiger ou d'actualiser leurs stratégies et plans d'actions nationaux d'ici à la COP 16 en 2024 qui aura lieu en Turquie. La France a prévu de réviser sa stratégie nationale au premier trimestre 2023. La COP15 sera d'ailleurs suivie de nouvelles négociations internationales sur la préservation et l'utilisation durable de la biodiversité en haute mer, les forêts, les pollutions plastiques.

La question du financement de la biodiversité reste presque entière à l'issue de la COP15. Certes, si les dizaines de milliards par an sur lesquels les États signataires se sont accordés restent en deçà des 100 milliards réclamés par certains pays du Sud, ils sont supérieurs à ce qui avait été initialement envisagé. Les flux financiers à destination des pays en développement seront multipliés par 3 en 8 ans.

Pour rappel, les décisions adoptées par la COP15 sont de :

- Porter les flux financiers internationaux des pays développés vers les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement et les pays à économie en transition, à au moins 20 milliards de dollars US par an d'ici 2025, et à au moins 30 milliards de dollars US par an d'ici 2030 ;
- Mobiliser d'ici 2030 au moins 200 milliards de dollars US par an en financement national et international lié à la biodiversité de toutes les sources - publiques et privées.

L'argent public ne suffisant pas, l'accord prévoit que soient alignés les flux financiers publics et privés et d'innover en développant des financements mixtes comme les fonds à impact. Le rôle des entreprises est en ce domaine fondamental pour faciliter la mise en œuvre et le financement des cibles dans chaque pays avec ses spécificités nationales. L'annonce durant la COP15 par Kering et L'Occitane d'un nouveau Fonds climatique pour la nature de 300 millions d'euros géré par Mirova, qui soutiendra des projets axés sur la protection et la restauration de la nature, avec un accent particulier sur l'autonomisation des femmes et les pratiques régénératrices, va dans le bon sens. D'autres mécanismes financiers sont à inventer en faveur de la biodiversité qui permettent d'associer philanthropie, investissements et rendements publics et privés. Il faut espérer que le vivant soit source d'inspiration pour les dirigeants du secteur économique.

La notion de « développement durable » aura permis dès 1992 que les acteurs économiques s'associent à la gouvernance internationale des enjeux environnementaux et sociétaux du 20e siècle. Ils apparaissent alors comme faisant également partie de la solution permettant de réconcilier les dynamiques économiques, sociales et écologiques. Mais le monde des affaires n'est pas fait d'un seul monde et recouvre plusieurs types d'organisations, plus ou moins avancées dans la prise en compte effective de la biodiversité dans leurs stratégies et opérations.

Au 21e siècle, la contribution des acteurs économiques est de plus en plus questionnée par les différences inter-générationnelles et culturelles, la non substituabilité des capitaux naturels et économiques les uns aux autres, la non prise en compte des externalités négatives, l'accélération des crises liées au dérèglement climatique, à l'effondrement de la biodiversité et à l'inéquité sociale. Le concept de développement durable est d'ailleurs délaissé par de nombreux scientifiques pour ceux d'habitabilité (Bruno Latour), de soutenabilité forte (Herman Edward Daly), de monde fluctuant (Olivier Hamant) ou liquide (Zygmunt Bauman) aux limites planétaires dépassées (Johan Rockström).

La question de la soutenabilité s'accompagne donc du nouvel enjeu consistant à réconcilier les pays du Nord et ceux du Sud, ces derniers n'apprécient guère que les pays riches, pris soudain de remords de destruction de la planète, exigent d'eux ce qu'ils n'ont pas réalisé eux-mêmes. Les dernières COP Climat et Biodiversité ont bien montré que notre nouvel avenir à tous concerne aussi bien l'économie que l'environnement et que l'un ne va pas sans l'autre.



Clôture de la COP15
18/12 2h30 du matin
©UN Biodiversity -
Flickr

Association multi-acteurs, ORÉE fédère et anime depuis 30 ans un réseau de 200 acteurs engagés (entreprises, collectivités locales, associations professionnelles et environnementales, organismes académiques et institutionnels...) pour échanger et mettre en place une dynamique environnementale au service des territoires. Les ouvrages, guides, colloques, conférences et réflexions se structurent autour de 3 priorités principales : Biodiversité & Économie - Économie circulaire - Reporting RSE/ESG. ORÉE anime et alimente les réflexions de ses adhérents notamment grâce à des Groupes de Travail et des Clubs Métiers.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Patricia SAVIN – DS Avocats

Présidente d'ORÉE

Vincent AURIAT – SNCF Réseau

Vice-président Entreprises

Jean-Michel BUF – Région Pays de la Loire

Vice-président Collectivités

Pierre-Yves BURLOT – Séché Environnement

Secrétaire Général

Franck AMALRIC – Groupe Square

Trésorier

Étienne CADESTIN – Longevity Partners

Administrateur

Jean-Éric FOURNIER – Covivio

Administrateur

Marie-Cécile GRISARD – Compagnie Nationale du Rhône

Administratrice

Arnaud HUMBERT-DROZ – Valdélia

Administrateur

Michel LOPEZ – ITECH-Lyon

Administrateur

Laure MANDARON – Groupe La Poste

Administratrice

Thibault PERRAILLON – GreenFlex

Administrateur

LES GROUPES DE TRAVAIL

GT BIODIVERSITÉ & ÉCONOMIE

Claire VARRET – EDF

Co-Présidente

Didier BABIN – CIRAD

Co-Président

GT ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE

Jean-François NAU – EODD

Co-Président

Sabine GOUETA DESNAULT – GECINA

Co-Présidente

GT ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Cyril ADOUE – INDDIGO

Co-Président

Franck SPRECHER – ABOKINE

Co-Président

GT REPORTING RSE

Pauline de SAINT-FRONT – Cabinet de

Saint Front

Co-Présidente

Gérard SCHOUN – DESTINATION 26000

Président

LES CLUBS MÉTIERS

CM DÉCONSTRUCTION

Cyrille BLARD – SNCF Réseau

Co-Président

Luc ARDELLIER – Cyclelife Digital Solutions

Co-Président

CM ÉCONOMIE CIRCULAIRE & TEXTILES

Michel LOPEZ - ITECH-Lyon

Président

L'ÉQUIPE

Nathalie BOYER

Déléguée générale

Fabienne DAVALLAN

Directrice administrative et financière

Saïd CHERFAOUI

Assistant administratif

Laïs ALVES BEZERRA

Cheffe de projet Communication

PÔLE BIODIVERSITÉ & ÉCONOMIE

Sylvie GILLET

Directrice du Développement

et Responsable Biodiversité & Économie

PÔLE ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Clotilde CHAMPETIER

Responsable Économie circulaire

Sarah JEANNEROD

Cheffe de projet Économie circulaire

PÔLE REPORTING RSE/ESG

Juliette ALLIONE

Cheffe de projet Reporting RSE/ESG et Économie circulaire

BIODIVERSITÉ & ÉCONOMIE

UNE IMMERSION À LA COP15

MONTRÉAL 2022



Entreprises, territoires et environnement